# Les formations préparatoires *aux métiers*

1

## Le titre d'auxiliaire de bibliothèque

L'Association des bibliothécaires de France (ABF) organise une formation élémentaire, homologuée par la Commission nationale de la certification professionnelle, réservée aux personnes qui travaillent en bibliothèque, à titre salarié ou bénévole, quelle que soit la structure.

**Objectif**
Acquérir de bonnes connaissances de base pour travailler en bibliothèque.

**Durée**
200 heures de septembre à juin (cours théoriques, travaux pratiques, visites) + un stage pratique d'une semaine.
À l'issue de cette formation, les candidats présentent, en mai-juin, les épreuves nationales du titre de niveau III d'auxiliaire de bibliothèque. Ce diplôme ne donne pas accès, au sens strict, à un emploi dans la fonction publique. Il représente cependant un atout pour les recrutements de catégorie C d'adjoints du patrimoine (fonction publique territoriale) ou de magasiniers des bibliothèques (fonction publique d'État), car il constitue une certification professionnelle reconnue sur le marché du travail et permet de valider des compétences de base pour travailler en bibliothèque.
Ce titre professionnel peut également être obtenu par une procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Vous pouvez télécharger le dossier sur le site **www.abf.asso.fr** , rubrique « Formation ».

**Renseignements sur la formation en Bretagne**
Mél. : **abfgroupebretagne@gmail.com**

**CONTACTS**

**Pour tout renseignement sur la VAE :**

Sur les contenus professionnels
**Cécile TRÉVIAN**
Mél. : **ceciletrevian@yahoo.fr**

Sur les aspects administratifs
**Siège national de l'ABF**
Tél. : **01 55 33 10 10**